



BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2025 À 18H00
Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents :

1	Aix-les-Bains	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
2	Aix-les-Bains	T	FRUGIER Michel	
3	Aix-les-Bains	T	GUIGUE Thibaut	
4	Brison-Saint-Innocent	T	CROZE Jean-Claude	
5	Chanaz	T	HUSSON Yves	
6	Chindrieux	T	BARBIER Marie-Claire	
7	Drumettaz-Clarafond	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	Drumettaz-Clarafond	T	JACQUIER Nicolas	
9	Entrelacs	T	BRAISSAND Jean-François	Arrivé après la délibération n°2
10	La Biolle	T	NOVELLI Julie	Arrivée après la délibération n°1
11	Le Bourget-du-Lac	T	MERCAT Nicolas	
12	Le Bourget-du-Lac	T	SIMONIAN Edouard	Arrivé après la délibération n°1
13	Motz	T	CLERC Daniel	
14	Mouxy	T	PERSON Armelle	
15	Ontex	T	CARRIER Christiane	
16	Ruffieux	T	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
17	Saint-Offenge	T	GELLOZ Bernard	Pouvoir de Antoine HUYNH
18	Saint-Ours	T	ALLARD Louis	
19	Saint-Pierre-de-Curtille	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
20	Serrières-en-Chautagne	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
21	Tresserve	T	LOISEAU Jean-Claude	
22	Trévignin	T	CHAPUIS Nicolas	
23	Vions	T	ARRAGAIN Manuel	
24	Voglans	T	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

GRESY-SUR-AIX
AIX-LES-BAINS

Florian MAITRE
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 octobre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 5 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 3 procurations

Olivier ROGNARD est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2025

Exécutoire le : 13 NOV. 2025

Publiée / Notifiée le : 13 NOV. 2025

Visée le : 13 NOV. 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**Marché n°2025-31 : installations photovoltaïques sur toitures des gymnases G1 et G2
Marlioz et la construction d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des sites
Lepic et Marlioz (communes d'Aix-les-Bains et Drumettaz-Clarafond)
Lot 3 Fondations et structures acier des ombrières photovoltaïques
Avenant n°1**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac déploie une politique en matière de transition énergétique, notamment en termes d'équipement et d'installation sur ses bâtiments. La baisse de la consommation énergétique et le développement de la production solaire font partie des enjeux et des priorités de Grand Lac.

Les sites Marlioz et Lepic sont des sites pouvant recevoir une installation de production d'énergies renouvelables.

Par délibération du bureau du 02/09/2025 les lots suivants ont été attribués :

- Le lot 1 : installation photovoltaïque sur toitures G1/G2 : à l'entreprise MOOS pour un montant de 88 141.14 € HT ;
- Le lot 2 : VRD : à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 419 982.64 € HT ;
- Le lot 3 Structure d'ombrières acier et fondation : au groupement d'entreprises SAS BRUNEL / Franki Fondation SAS (Agence AURA) pour un montant de 652 900.00 € HT ;
- Le lot 4 : Structure d'ombrières bois : Ce lot a été classé infructueux pour absence d'offre et relancé en grés à grés à 2 reprises sans résultat
- Le lot 5 Installation photovoltaïques sur ombrières : à l'entreprise EDM I ENR pour un montant de 435 880.74 € HT ;
- Le lot 6 Installation photovoltaïque reconditionnée sur ombrières C Lepic : à l'entreprise EDM I ENR pour un montant de 21 500 € HT ;

Le lot 4 concernant l'installation d'ombrières en bois scolyte sur le site Lepic avait été classé infructueux pour absence d'offres. Malgré plusieurs relances la consultation du lot 4 est restée infructueuse, il a donc été décidé de construire l'ombrrière C sur la base d'une structure acier.

Dans la continuité des travaux prévus au lot 3 concernant la fourniture et la mise en place des fondations et des structures acier des ombrières photovoltaïques du marché, le groupement Brunel/FRANKI aura donc la charge de la réalisation de la structure de l'ombrrière C du site Lepic.

Le montant initial du lot 3 tranche ferme et tranche optionnelle 1, attribué au groupement d'entreprises SAS BRUNEL / Franki Fondation SAS (Agence AURA), était de 652 900.00 € HT.

Le montant de l'avenant n°1 attribué au groupement d'entreprises SAS BRUNEL / Franki Fondation SAS (Agence AURA) est de 37 700 € HT.

Le montant total du lot 3 est désormais de 690 600,00 € HT soit une augmentation de 5.5%

La Commission des procédures adaptées du 21 octobre 2025 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le montant des travaux de l'opération 163-01AP s'élève donc à 1 694 094,52 € HT.

Les crédits sont ouverts au budget Equipements Sportifs 2025 sur l'opération 163-01AP – Installations photovoltaïques toitures et ombrières Lepic et G1/G2 Marlioz.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant précité.

Aix-les-Bains, le 4 novembre 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,
Olivier ROGNARD

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 33- Présents : 23- Présents et représentés : 26- Votants : 26- Pour : 26- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 2 : Marché n.2025-31 : installations photovoltaïques sur toitures des gymnases G1 et G2 Marlioz et la construction d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des sites Lepic et Marlioz (communes d'Aix-les-Bains et Drumettaz-Clarafond) - Lot 3 Fondations et structures acier des ombrières photovoltaïques - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 13/11/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 13/11/2025

Numéro de l'acte : d5600 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251104-d5600-DE

Date de décision : 04/11/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant



Marché n°25031
Marché de travaux –
Installations photovoltaïques sur toitures et
construction d'ombrières photovoltaïques sur les
sites Lepic et Marlioz
LOT 3 - Structure d'ombrières acier et fondation

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son vice-président en charge de la commande publique, Monsieur Yves MERCIER, dûment habilité par délibérations du Conseil communautaire en date du 28 juillet 2020, 23 mars 2021 et du 22 juin 2021 et arrêté du 27 juillet 2020,

D'UNE PART,

ET

Le groupement d'entreprises BRUNEL, FRANKI dont le mandataire BRUNEL domicilié à 31 rue de Champ de Mars 42600 SAVIGNEUX, représentée par Madame Maud BRUNEL,

D'AUTRE PART,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE DE TRAVAUX

Par marché de travaux n° 25031 – Grand lac a confié le lot 3 concernant les structures d'ombrières acier et les fondations dans le cadre du marché Installations photovoltaïques sur toitures et construction d'ombrières photovoltaïques sur les sites Lepic et Marlioz

- Montant total du lot n°3 travaux :
 - Tranche ferme : 638 800,00 € HT
 - Tranche optionnelle TO1 : 14 100,00 € HT levée par Grand Lac en date du 13/10/2025

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure MAPA , décomposé en six lots :

- Lot 01 : 88 141,14 € HT
- Lot 02 : 419 982,64 € HT
- **Lot 03 : 652 900,00 € HT**
- Lot 04 : INFRUCTUEUX
- Lot 05 : 435 880,74 € HT
- Lot 06 : 21 500,00 € HT

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant porte sur des prestations supplémentaires concernant la TO1 du lot 3
En effet, malgré plusieurs relances, la consultation du lot 4 concernant une structure en bois scolyte ayant été infructueuse, il a été décidé de construire l'ombrière C sur la base d'une structure acier également.

Dans la continuité des travaux prévus au lot 3 concernant la fourniture et la mise en place des fondations et des structures acier des ombrières photovoltaïques du marché, le groupement Brunel/FRANKI aura donc la charge de la réalisation de la structure de l'ombrière C de Lepic.

ARTICLE 3 –MONTANT DE L'AVENANT N°1

Le montant global forfaitaire pour la prise en charge des prestations complémentaires est de 37 700,00€ € HT.

La décomposition de cet avenant est la suivante :

Parking Lepic				
Lot n° 03 Avenant 1 : Structure d'ombrière acier pour ombrière C Lepic	Unité	QTE	Prix unitaire	Prix total
Dossier d'études (EXE, DOE, récolement)	Ens.	1	6000	6 000,00 €
Travaux préparatoires	Ens.			
Gestion des déchets	Ens.	1	1450	1 450,00 €
Ombrières				
Structures primaires d'ombrière	Ens	1	25000,00	25 000,00 €
Gestion des EP sur ombrière				
Pose de chéneaux	Ens	1	1500	1 500,00 €
Platines et moignons de raccordement aux descentes EP	Ens	1	750	750,00 €
Fourniture et pose de descentes EP	Ens	1	1500	1 500,00 €
Fourniture et pose de protections en tole épaisse	Ens	1	1500	1 500,00 €
TOTAL Lot n° 03 Avenant 1 : Structure d'ombrière acier pour ombrière C Lepic				37 700,00 €

ARTICLE 4 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

	MONTANT HT
Montant total lot 3 TF+TO1	652 900,00 €
Avenant n°1 de prestation supplémentaire :	37 700,00 €
Nouveau montant total du marché LOT 3 : TF + TO1 :	690 600,00 €

Ainsi, l'avenant a un impact financier.

Le montant de ce lot s'élève désormais à 690 600,00 € HT soit un pourcentage d'augmentation total de 5.5%.

La nouvelle répartition du marché est la suivante :

TRANCHE FERME

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T. (€)	Taux T.V.A.	Montant T.T.C. (€)
SAS BRUNEL	Structure d'ombrières acier et fondations	465 765,00	20%	558 918,00
FRANKI FONDATION SAS	Fondations profondes	173 035,00	20%	207 642,00
	TOTAL TF :	638 800,00		766 560,00

TRANCHE OPTIONNELLE ET AVENANT

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T. (€)	Taux T.V.A.	Montant T.T.C. (€)
SAS BRUNEL	Structure d'ombrières acier et fondations	42 935,00	20%	51 522,00
FRANKI FONDATION SAS	Fondations profondes	8 865,00	20%	10 638,00
	TOTAL TO1 + AV1	51 800,00		62 160,00

ARTICLE 5 : RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire original

Pour le groupement BRUNEL, FRANKI

Entreprise BRUNEL, mandataire du groupement

Pour Grand Lac

Yves MERCIER
Vice-Président à la Commande Publique